

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 82 (1937)  
**Heft:** 11

**Rubrik:** Informations

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## INFORMATIONS

Opinions françaises : Rapidité des actions de la cavalerie. — Les chars dans la défensive.

### Rapidité des actions de la cavalerie<sup>1</sup>.

Il ne faut pas confondre activité avec agitation, ni vitesse avec précipitation.

S'il est un domaine militaire où cette confusion était à craindre, c'est bien celui qui concerne les activités de la cavalerie, l'arme de la vitesse — celle à qui fut justement enseigné que : « seule l'inaction est infamante ».

Cette crainte n'était pas vaine ; les illusions furent et sont nombreuses que se fait la masse des militaires sur les possibilités de la cavalerie ; elles furent et se trouvent malheureusement renforcées et multipliées par le fait que certains officiers de cavalerie les nourrissent eux aussi.

Ces illusions peuvent mener loin, pour le moins à des pertes et à des échecs sévères, sans profit et sans gloire — ou encore, pour ceux qui furent déçus, à la négation des réelles possibilités de la cavalerie et même de la nécessité de son existence.

« Après avoir proclamé notre mobilité et la rapidité de nos interventions, allons-nous donner le spectacle de la lenteur ? »

La phrase tombe bien, et son effet est sûr pour amorcer une « critique » ; mais peut-être serait-il sage de ne pas commencer par proclamer trop haut comme fort grandes une vitesse et une rapidité qui ne sont que relatives, les spectateurs risqueraient moins d'être déçus.

Reprocher à un commandant de G. R., par exemple, comme cela a été fait par écrit, de n'avoir pas su en une heure et demie réunir les premiers renseignements de contact fournis par ses éléments légers, les faire préciser, savoir « de quoi il s'agit », donner des ordres et lancer une attaque, c'est dans un cas normal reprocher à ce commandant de G. R. n'avoir pas su confondre vitesse avec précipitation.

Prétendre qu'en moins de deux heures et demie un régiment peut franchir 10 kilomètres, tandis que son chef au départ ignore tout

<sup>1</sup> *France Militaire*, 1<sup>er</sup> novembre 1937.

de tout, peut se mettre au courant de la situation, décider, ordonner, mettre en place et lancer une attaque « après avoir froidement étudié » la situation, c'est prêter à ce commandant de régiment plus que de l'activité.

Nous n'inventons rien, ces choses-là s'écrivent, s'affirment et même se prouvent... sur la carte ou avec des cartouches en carton.

Au risque de se faire jeter l'anathème, n'est-ce pas faire œuvre pie que de dire ce qui est, plutôt que de laisser se perpétuer des légendes ? Les faits, lorsque les balles et les obus sont de bel et bon acier, ne tarderaient pas à remettre les choses au point pour la courte honte des « galopeurs en temps de paix », comme disait de Brack, car l'erreur n'est pas nouvelle, mais ce pourrait être un peu tard et non sans casse.

Que peut-on attendre de la cavalerie ? Que faut-il entendre par sa « vitesse », par la « rapidité de ses interventions » ?

*En marche*, sur de longues distances, si point n'est besoin de fournir un service de sûreté, les colonnes montées importantes marchent à 6 ou 7 kilomètres, éventuellement à 8 ou 9 si aucun obstacle ne retarde la marche, mais c'est un très grand maximum.

Dans les mêmes conditions, les éléments légers montés progressent à 10 ou 12 kilomètres au maximum et les colonnes automobiles importantes à la vitesse de 25 kilomètres à l'heure.

Tout comme pour les autres armes, de nuit ces vitesses sont réduites dans des proportions variables, de jour elles doivent l'être également si la colonne considérée doit pourvoir pendant sa marche à sa propre sûreté.

#### *Approches. — Organisations défensives. — Attaques.*

Le contact étant pris, les caractéristiques de la cavalerie lui permettent, en arrière du front, peut-être précaire mais cependant ainsi créé, de mouvoir avec une rapidité supérieure du double au triple à celle de l'infanterie les forces disponibles pour réaliser une organisation défensive ou monter une attaque.

Les chefs ont la possibilité de lancer en avant d'eux des organes de recherche de renseignement : reconnaissance et liaison, qui, éléments légers se déplaçant à la vitesse maximum, fournissent les bases des décisions plus rapidement que l'infanterie ne peut dans les mêmes conjonctures les espérer.

Mais à partir du moment où les cavaliers ont mis pied à terre : mise en place des armes de la base de feux et de l'échelon de feux (s'il s'agit d'une attaque ou réalisation d'une occupation défensive même momentanée), il ne faut plus parler « d'action de cavalerie ». Les cavaliers mènent alors une action d'infanterie. Ils doivent le faire avec le « sérieux » et à la « vitesse » de l'infanterie.

Un des généraux les plus représentatifs de l'arme, le général Boucherie, a donné dans la *Revue de Cavalerie* des indications fort nettes sur ce qu'il est permis d'espérer, au point de vue rapidité, dans l'exécution d'actions offensives par la cavalerie.

Nous croyons bien faire de les reproduire ci-dessous :

« Il ne faut pas se dissimuler que, dans les conditions les plus favorables, la détermination du contact par les avant-gardes (d'une D. C.) demandera deux ou trois heures au moins. Ce délai sera encore augmenté s'il paraît nécessaire de préciser par une attaque partielle les résultats acquis par l'engagement des avant-gardes.

» Pour l'attaque d'une D. C., « un délai supplémentaire de deux heures au moins, le plus souvent de trois ou quatre heures, est nécessaire ».

» L'obligation s'impose donc au général commandant d'une D. C. « d'attendre cinq ou six heures après la prise de contact des avant-gardes l'instant où il verra déboucher l'attaque de sa division ».

Une rapidité plus grande ne semble pas pouvoir être recherchée sans dommage. En tout cas, pour réaliser le maximum de rapidité, il est une solution qui est à écarter : « solution simple, mais brutale, qui consiste à rechercher la vitesse par le passage de la formation d'approche à un dispositif d'attaque, basé sur le terrain, pris à priori dès le premier contact ».

Cette solution, dit le général Boucherie est « dangereuse en présence d'un adversaire entraîné et manœuvrier ».

Nous n'avons pas le droit de supposer que nos adversaires éventuels ne sont pas « entraînés et manœuvriers ».

Cavaliers, ne croyons pas, ne laissons pas croire que nous irons plus vite que nous ne pouvons réellement le faire ; ne nous exerçons pas dans nos manœuvres à combattre un ennemi qui ne serait ni entraîné, ni manœuvrier ; il pourrait nous en cuire.

A l'échelon groupe de reconnaissance, échelon dont les actions intéressent la masse des combattants des autres armes au moins autant que celles des D. C. ou D. L. M., le délai de deux ou trois heures reconnu nécessaire pour l'action d'une avant-garde de D. C. doit être retenu comme délai de l'action d'un G. R. d'autant que son chef n'a pas la tranquillité morale d'un commandant d'avant-garde de D. C. qui se sait, se sent, se voit suivi par les restes de la D. C., surveillé par son chef prêt à l'étayer ou à le recueillir, et par conséquent sans préoccupation sur les conséquences d'un échec.

Un commandant de D. I. désireux de donner à son G. R. la possibilité de travailler utilement à son profit doit donc permettre à ce G. R. de prendre le champ nécessaire à son action.

La distance à laquelle le gros de ce G. R. doit précéder l'infanterie correspond donc en général à deux ou trois heures de marche, c'est-à-dire à une douzaine de kilomètres — et cette distance doit être réalisée avant la mise en marche de l'infanterie.

D. G.

### Les chars dans la défensive. <sup>1</sup>

S'il est un engin né pour être spécialisé dans l'offensive, c'est bien le char. On a vu, certes, de graves comités ou commissions examiner la question de savoir si vraiment il ne pouvait être considéré comme une arme défensive.

Par excellence, ne serait-ce qu' n raison de ses origines, on imagine les engins blindés chenillés unissant leurs efforts à ceux de l'infanterie, pour crever une position, enlever un objectif, et cela est conforme à la raison.

Néanmoins nous avons pensé qu'il y avait un certain intérêt à examiner les conditions spéciales, qui peuvent être celles de la bataille défensive et requérir l'emploi de chars. Nous n'avons nullement cédé au plaisir de cultiver un vague paradoxe, d'ailleurs purement apparent.

\* \* \*

On a coutume dans la manœuvre en retraite d'envisager que le repli d'une position sur la suivante s'effectuera de nuit. Or, cette forme mobile de la défensive se déroule en général sous la pression énergique de l'ennemi et celui-ci, mis en verve par les gains de terrain réalisés, peut brusquement accroître de manière importante la violence de son action. On peut être alors amené à se décrocher de jour.

Une pareille opération, pour ne pas se transformer en catastrophe, doit être conduite avec un sang-froid, un art, dirons-nous que des troupes aguerries, sur un terrain propice, peuvent seules mener. Ce ne sera pas toujours le cas, en particulier au début d'une campagne. Il semble que l'on ait avantage à faire bénéficier les troupes de la couverture assurée par une vigoureuse action de chars interdisant le passage à leurs pareils ennemis chargés de venir semer la panique dans nos rangs, tout en remplissant le rôle d'arrière-garde blindée. Réserve mobile de feux et réserve de puissance pour des contre-attaques d'arrêt, les chars doivent être considérés comme faisant partie intégrante des moyens normalement attribués à un commandant de grande unité chargé de conduire une action retardatrice. Il faudra cependant ne pas les lui

<sup>1</sup> *France Militaire*, 24 novembre 1937.

donner « au compte-gouttes » et souhaiter qu'il les ait à pied d'œuvre au moment voulu.

De cette forme mouvante, passons à la forme statique de la défensive.

Le char y trouve deux occasions de s'employer utilement :

- la première n'est pas nouvelle ;
- la seconde peut, à la rigueur, être considérée comme telle.

On envisage toujours, lorsqu'on se prépare à lutter « sans esprit de recul », qu'à certains moments, il y aura lieu de contre-attaque. On a raison, mais à une condition. C'est de ne pas se bercer de mots et de préparer, autant qu'on le peut dans l'ignorance où l'on est des intentions de l'ennemi, des choses réalisables.

A ce propos, notons en passant l'abus qui paraît être fait de ce mot de contre-attaque. A l'échelon C. A. et D. A., on envisage des contre-attaques de R. I. ou de bataillons, menées par des unités réservées et que l'on estime devoir maintenir la possession de certains points considérés comme essentiels. C'est normal, en principe. Mais dans les régiments, les bataillons, on parle aussi de contre-attaques visant à rétablir l'intégrité de la position. Avec quoi ? Enfin, nous avons vu baptiser contre-attaques, des actions locales de demi-section, voire de groupe, qui sont en réalité de simples réactions spontanées du champ de bataille. Nous pensons que c'est là abuser d'un mot auquel il est bon de laisser sa pleine et normale signification. Une contre-attaque est une affaire d'importance montée avec soin, exécutée par des unités mises en place à cet effet, ayant des limites, un ou plusieurs objectifs et bénéficiant des feux de l'artillerie.

Pour que le caractère de possibilité dont nous parlions plus haut soit respecté, il convient donc de prévoir l'attribution aux chefs qui seront chargés, ou que l'on estime devoir être chargés de conduire cette opération, des moyens nécessaires à l'appui convenable de l'unité qu'ils commandent.

Et il y a lieu de penser que des chars ne seront pas de trop pour assurer à une semblable action la violence et la soudaineté qui en sont des caractéristiques essentielles.

Encore faut-il, là aussi, que ces unités aient pu prendre à temps les liaisons nécessaires et soient mises à la disposition de leur utilisateur au moment opportun.

Abordons enfin le dernier point dont nous voulons parler dans cet exposé.

La lutte contre les engins blindés de l'adversaire est devenue ces dernières années une préoccupation essentielle des maîtres modernes de la tactique. On a étudié et mis au point divers

obstacles, tant passifs qu'actifs. Les positions de défense ont recherché la protection des coupures naturelles, de fossés de dimensions déterminées, d'abatis, de mines, et notre ligne frontière s'est couverte par d'imposants réseaux de rails. L'armée française a été dotée d'un canon de 25 millimètres, dont les possibilités sont remarquables bien que son déplacement en rase campagne laisse encore le champ ouvert à d'heureuses innovations. Mais les dotations actuellement réalisées ne permettent pas d'asseoir sur le terrain un système de feux anti-chars d'une densité suffisante pour qu'on puisse le croire capable de stopper une attaque blindée voulue spécialement forte par l'ennemi. La menace subsiste de voir ce dernier réussir, au prix de sacrifices que l'on sait ne pas l'effrayer, à crever sur un point choisi une position défensive de campagne. L'effet de ce succès peut être tel qu'il convenait de rechercher le moyen de le limiter par l'adoption d'une de ces solutions souples dont l'esprit français est si souvent générateur.

Le commandement, devant une semblable menace, paraît pouvoir renforcer la défense anti-char fixe disposée sur le terrain, au moyen de chars dont l'armement compte un canon d'efficacité reconnue contre les cuirasses adverses et qui, s'embossant aux points sensibles, pourraient très rapidement doubler ou tripler la densité du barrage déjà réalisé. Ainsi réussirait-on à approcher de ce but toujours poursuivi : être le plus fort là où il convient de l'être.

Nous sommes convaincus que cette utilisation des chars, comme réserve mobile de canons cuirassés, mérite de retenir l'attention de tous. On y pense et on en parle. Encore faut-il en étudier les modalités d'application et ne pas courir le risque d'être contraints, le jour d'une éventuelle application, de tâtonner coûteusement.

Ainsi apparaît-il, au moment où le rôle des chars dans l'offensive se révèle plein de graves aléas, du fait de la variété et de l'abondance des obstacles qui se dressent devant eux, qu'ils peuvent être d'un emploi précieux dans cette phase des opérations pour laquelle ils ne furent cependant pas créés : la défensive.

---